

# Les habitants ont la parole

## Journée grand public du 15 novembre

Le 15 novembre dernier, c'était la fête à Lajoux. Une journée conçue comme un temps fort de la révision de la Charte et placée sous un intitulé engageant : « Imaginons le Haut-Jura de demain ! ».

200 personnes sont venues débattre à cette occasion et ont échangé sur les thématiques : Comment mieux vivre ensemble ? Quelles activités pour demain ? Quel environnement voulons-nous ?

Des vœux ont été exprimés sous forme orale (dans la cabane à papotes), écrite (sur l'arbre à vœux) ou électronique (dans la boîte à e-dées), sur :

- la culture,
- la mixité sociale,
- la communication,
- la crainte de l'enrichissement et de l'avancée de la forêt,
- l'intérêt pour les énergies renouvelables,
- le choix d'un urbanisme de qualité,
- la prise en compte de la qualité de vie,
- la prise en compte de l'environnement par les entreprises,
- le choix d'une agriculture de qualité.

L'ensemble de ces suggestions seront prises en compte dans le projet de Charte.

## Secrets et confidences... de Charte

Parmi les nombreux témoignages d'encouragement qui nous arrivent par courrier, mel ou Internet, voici quelques textes choisis :



*On a l'impression, avec cette nouvelle Charte, d'un véritable souci de concertation du Parc. Car le Parc vient sur le terrain. Manifestement, ce projet de Charte change le niveau de vos missions, et c'est tant mieux.*

*Ce samedi 15 novembre, vous avez pris l'initiative d'ouvrir la Maison du Parc au public pour discuter de la prochaine Charte. Enfin un contact direct avec le bon peuple, pour l'écouter, lui parler. Vous l'avez fait : bravo et merci. J'espère qu'il ne faudra pas attendre 2022 pour connaître à nouveau pareille et heureuse initiative.*

*Je ne peux vouloir contribuer à la prochaine Charte sans vous féliciter d'avoir imaginé et appliqué la précédente. Que serions-nous, nous artisans, sans le bénéfice de vos actions ? Je vois vraiment le Parc comme le livre de Giono « l'homme qui plantait des arbres ».*



*Le Parc ne doit pas faire « à la place de ». Il peut faire s'il y a carence d'acteurs. Mais il doit surtout expérimenter, impulser, inciter et faire faire en s'assurant que c'est fait et bien fait.*

*En redescendant de cette soirée à la Maison du Parc vers la Suisse, nous étions unanimes dans la voiture : belle histoire ! Et on était content...*

*Les réunions de concertation, même si elles apportent beaucoup, ne permettent pas une concertation approfondie. Il y a trop de monde !*

*La révision de Charte : un gros morceau, mené de manière exemplaire !*

Editeur : Parc naturel régional du Haut-Jura | Février 2009 | Directeur de publication : Jean-Gabriel NAST  
Rédaction : Parc naturel régional du Haut-Jura | Conception graphique : Marie-Anne Le Métayer | Imprimerie la Biennoise à Morez | Crédits photos : PNRHJ/P. Galland, G. Benoit à la Guillaume, AS. Vincent, P. Louvrier  
N° ISSN : en cours | Tirage : 600 exemplaires | Dépôt légal : 1er trimestre 2009

Parc naturel régional du Haut-Jura | Maison du Parc du Haut-Jura 39310 Lajoux  
tél. 03 84 34 12 30 | fax 03 84 41 24 01 | parc@parc-haut-jura.fr | www.parc-haut-jura.fr



## Edito

La phase de révision de Charte entre dans une nouvelle dimension avec la fin des réunions de concertation en février (partenaires, collectivités locales) pour arriver à finaliser l'avant-projet de Charte et le proposer à avis des différentes structures concernées, localement ou nationalement. Durant toute cette période d'échanges, vous avez été nombreux à manifester votre intérêt pour construire le Haut-Jura de demain. Les réunions très constructives qui se sont déroulées au sein des communautés de communes sont à ce titre révélatrices du souci que chacun porte à offrir au Haut-Jura toutes ses chances pour un avenir construit à l'horizon 2022.

L'heure n'est cependant pas à la relâche puisque nous allons engager la phase de validation de l'avant-projet entre mars et juillet 2009.

Dans ce n°1 de « Brèves de Charte », nous avons souhaité porter à votre connaissance les attentes formulées par l'Etat vis à vis de la future Charte du Parc. Elles montrent l'ambition que l'Etat a pour le Haut-Jura et traduisent ses exigences avant de lui renouveler son label. Il est donc fondamental de les avoir à l'esprit.

Le Président, Jean-Gabriel NAST

## Horizon 2022 !

# Brèves de Charte

Lettre d'information n°1 | février 2009



Un outil à votre service, le site Internet du Parc :

<http://horizon2022.parc-haut-jura.fr>



Le site dédié à la Charte est en place depuis l'automne 2008. L'intérêt est au rendez-vous si l'on en juge par les premiers retours utilisateurs. Vous pouvez y retrouver :

- la Foire aux questions,
- le diagnostic du territoire,
- le calendrier des réunions et les comptes-rendus téléchargeables,
- les documents cartographiques,
- Brèves de Charte n°0,
- l'avancement du futur projet.

## Zoom

### La Foire aux questions...

toutes les questions que vous vous posez sur la Charte ! Les réponses sont sur le site Internet du Parc.

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site Internet du Parc. Certaines questions que vous vous posez sont peut-être déjà en ligne, avec une réponse formulée par le Parc.

Le développement du bois énergie peut-il avoir des répercussions sur la biodiversité forestière ?

Comment le Parc peut-il aider les communes dans la gestion de leurs boues de stations d'épuration ?

Pour aider les entreprises à faire face aux difficultés actuelles et rester compétitives dans les années à venir, les TIC ne sont-elles pas une solution ?

Comment concilier les préoccupations du Grenelle de l'Environnement en matière de consommation énergétique du bâti existant et de la qualité patrimoniale ?

De nombreux bâtiments situés dans le centre des bourgs et des villes du Parc méritent d'être préservés, le Parc peut-il agir pour éviter la démolition de ce patrimoine ?

L'image du Haut-Jura apparaît très souvent négative. Ne faudrait-il pas vendre mieux l'image du territoire ?

Le Parc ne pourrait-il pas favoriser la notion d'habitat groupé dont la coopérative d'habitat est la forme la plus élaborée ?

Le site vous est ouvert, en consultation, en contributions... un seul geste, qui plus est pour le développement durable ! Internet.



# L'Etat exprime ses attentes sur la future Charte

Dans le cadre de la procédure de révision de Charte, l'Etat doit faire part au Parc des orientations qu'il souhaite voir figurer dans la future Charte. Une consultation de l'ensemble des Services de l'Etat en Franche-Comté et en Rhône-Alpes, sous l'égide du Préfet de la Région Franche-Comté, coordonnateur, a conduit l'Etat à dégager un certain nombre d'attentes et de priorités et à en faire part au Parc en décembre dernier.

## Les points forts identifiés dans la nouvelle Charte

### La Charte :

un projet innovant...

La Charte devra montrer la plus value que peut apporter l'outil Parc, territoire d'exception et de démonstration.

... privilégiant des regards transversaux sur le territoire...

Les domaines de l'urbanisme, de la protection de la biodiversité, de l'énergie, mais également de l'accessibilité du territoire, l'analyse des déplacements et des transports, de l'emploi, du vieillissement de la population, ainsi que la coopération transfrontalière avec la Suisse, sont des priorités.

... et évalué

Le Parc devra évaluer sa plus value pour le territoire.



### Le Parc :

un chef d'orchestre, fédérateur et ambitieux

Le Parc doit se positionner en « chef d'orchestre » sans se substituer aux porteurs de projets par la recherche de mise en réseau, de mise en relation avec les voisins suisses en vue de coopérations, par une communication à renforcer avec les « Montagnes du Jura ».

Le Parc doit être fédérateur sur l'ensemble du territoire et sur toutes les thématiques.

Le Parc doit être offensif et ambitieux et développer une capacité d'ingénierie dans de nouveaux domaines comme la culture.

## Les enjeux spécifiques au territoire du Parc

### Biodiversité des espaces naturels

Poursuivre la politique de préservation des milieux naturels en tenant compte des grands enjeux régionaux dictés par les conventions nationales et les directives européennes ainsi que la stratégie nationale pour la biodiversité :

- renforcer la connaissance du patrimoine naturel : inventaire, diffusion de la connaissance et sensibilisation des différents acteurs du territoire,
- mettre en œuvre des outils de préservation et de restauration des espèces animales et végétales menacées et lutter contre les espèces envahissantes,
- augmenter la pertinence du réseau des zones protégées,
- préserver la biodiversité dite « ordinaire »,
- mettre en place des actions de protection du grand tétras en veillant à leur appropriation par les habitants,
- mettre en œuvre des démarches expérimentales sur la thématique des grands prédateurs (loup, lynx...),
- tenir compte de la réglementation sur les zones humides dans le Parc.

### Gestion durable de la forêt

Concilier les enjeux de protection de la biodiversité, d'exploitation de la forêt et de pratique des activités de loisirs :

- optimiser la production forestière en matière de bois d'œuvre tout en tenant compte des enjeux en matière de bois énergie et leur compatibilité avec la préservation de la biodiversité,
- encourager la mise en place de schémas de dessertes tout en les complétant par des modes d'exploitation plus doux telle que la traction animale,
- développer des nouvelles unités de transformation du bois et favoriser la commercialisation de produits forestiers,
- mettre en place un réseau d'observation de la forêt face au changement climatique,
- encourager des mesures favorables au vieillissement forestier pour le maintien des forêts d'altitude,
- prendre en considération les espèces, leur sauvegarde et leur régulation tout en tenant compte des conflits d'usage et de l'accueil du public.

### Agriculture

Maintenir l'agriculture de montagne pour favoriser les espaces ouverts et la biodiversité :

- promouvoir une agriculture extensive et favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement par des actions de formation et de sensibilisation,
- favoriser les débouchés des produits agricoles à forte valeur « AOC », les produits issus de l'agriculture biologique et les produits labellisés « Montagne »,
- s'appuyer sur les coopératives,
- permettre une meilleure cohabitation entre tourisme et agriculture,
- appuyer les démarches de valorisation agricole des boues d'épuration.

### Ressources en eau et milieux aquatiques

Assurer la qualité et la quantité de la ressource en eau, notamment au titre la directive européenne cadre eau qui fixe l'atteinte d'un bon état de tous les milieux aquatiques d'ici 2015 :

- mettre en œuvre le SDAGE Rhône-Méditerranée et proposer le Parc comme porteur du programme,
- veiller à une bonne gestion quantitative (besoins-ressources-milieux),
- gérer les effluents d'élevage,
- suivre les pollutions métalliques,
- mettre en place les périmètres de captage manquants,
- poursuivre le suivi qualitatif des cours d'eau,
- engager une réflexion autour de l'avenir de la neige de culture.

### Paysage

Considérer le paysage comme un patrimoine et une source de bien-être et de ressources économiques :

- identifier et qualifier les paysages les plus remarquables et inciter à la réalisation de plans de paysages en référence aux attentes des acteurs locaux,
- définir des objectifs de qualité paysagère par la lutte contre la dilution de l'urbanisation, la banalisation des paysages, l'incitation à la mise en place d'une politique en matière de développement éolien,
- intégrer le paysage dans les projets d'aménagement et mettre en place une démarche d'observation photographique.

### Urbanisme

Considérer l'urbanisme comme un enjeu majeur et le traiter avec des mesures et des engagements particulièrement clairs et précis :

- affirmer la prise en compte de l'environnement dans les documents d'urbanisme,
- encourager la réalisation de projets d'urbanisme durable intégrant des formes urbaines respectueuses du paysage,
- inciter au développement des ressources énergétiques locales et viser à réduire la nécessité des déplacements,
- élaborer et améliorer la qualité des documents d'urbanisme sur les communes qui n'en sont pas dotés ou qui sont anciens,
- contribuer à l'élaboration de SCOT dans les zones à enjeux pour éviter l'étalement urbain,
- favoriser la cohésion et la mixité sociale,
- proposer une harmonisation des règles de bonnes pratiques sur la publicité,
- favoriser le recyclage des déchets et réduire la production d'ordures ménagères.

### Aménagement du territoire

Développer une politique en matière d'aménagement du territoire :

- s'interroger sur l'opportunité des nouveaux investissements sur le tourisme d'hiver,
- réfléchir à l'exploitation des carrières, leur création et leur réhabilitation et prendre en compte les zonages environnementaux,
- positionner le territoire comme expérimental dans le domaine des transports: diagnostic des déplacements et proposition de pistes d'actions.

### Energie

Inscrire le Parc dans un plan climat énergie territorial :

- cibler les collectivités soucieuses de s'impliquer dans une démarche d'économie d'énergie,
- encourager le développement du bois énergie, la promotion des chaufferies bois locales et le potentiel éolien en étroite collaboration avec les services de l'Etat.

### Culture

- Définir une politique culturelle :
- poursuivre la démarche d'inventaire et de recherche préalables à toutes formes de valorisation,

- s'intéresser au patrimoine industriel,
- poursuivre une politique patrimoniale en matière de savoir-faire en y intégrant l'aspect social autour des coopératives,
- impliquer les collectivités, les habitants, les structures partenaires autour de projets culturels forts,
- favoriser la mise en réseau et se positionner ainsi en chef d'orchestre des projets du territoire notamment dans la structuration et l'animation de l'enseignement musical.

### Développement économique

Prendre en compte les problématiques d'emploi, de vieillissement de la population, de formation et de qualification des jeunes :

- favoriser l'innovation pour permettre aux industriels d'améliorer leur compétitivité,
- mettre à disposition des entreprises des ressources nécessaires à leur développement,
- faciliter la transmission des entreprises en matière de commerces et de services,
- encourager l'utilisation des TIC,
- mettre en place des filières structurées, pérennes et économiquement viables.

### Activités touristiques et de loisirs

Concilier le développement des pratiques sportives de nature avec le respect de l'environnement :

- accompagner le développement des pratiques et des manifestations sportives émergentes,
- aider les communes à prendre des arrêtés limitant la circulation des engins motorisés et les aider à réaliser des plans de circulation,
- améliorer l'accessibilité et la qualité des produits touristiques.

### Education et sensibilisation à l'environnement

Conforter l'accompagnement pédagogique pour toutes les actions importantes et poursuivre l'animation et la sensibilisation des usagers sur des thématiques émergentes dans la Charte.

